

IL FAIT TEMPÊTE CE MATIN...

La décision de fermer ou de garder ouverts nos établissements scolaires lors de conditions climatiques difficiles s'appuie sur différents facteurs : les prévisions météorologiques, l'état des routes, le transport scolaire et notamment l'heure d'arrivée et de sortie des élèves. Une constante : cette décision n'est jamais simple, est même plutôt complexe et fait rarement l'unanimité !

La décision du parent

Aussi, la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) tient à rappeler aux parents qu'en tout temps, ils peuvent décider de garder leur enfant à la maison, s'ils sont en désaccord avec la décision de laisser les établissements scolaires ouverts.

Rappel de la procédure d'information

Lors de fermetures des établissements, nous avisons la population par divers moyens, et ce, à compter de 5 h 45 le matin.

Pour être rapidement informés, vous pouvez :

- consulter le site csdn.qc.ca ou la page Facebook de la CSDN (CSNavigateurs);
- vous abonner à notre compte Twitter (@CSNavigateurs);
- syntoniser les stations radiophoniques.

Procédure suivie lors de fermeture

LE MATIN

L'information est diffusée à compter de 5 h 45.

Important : des messages sont diffusés **seulement** lors d'une **fermeture**. S'il n'y a pas de message diffusé à 5 h 45, cela signifie que les établissements demeureront ouverts.

PENDANT LA JOURNÉE

Si la tempête s'élève ou s'intensifie durant la journée et qu'il y a lieu de retourner les élèves à la maison avant la fin des cours, la Direction générale synchronise les sorties avec les Services

du transport scolaire de la CSDN et elle informe la direction de l'école.

La sécurité des élèves demeure toujours notre première préoccupation lors de décisions à prendre et de gestes à poser en de telles circonstances.

L'information est diffusée dans les différents moyens cités plus haut et les parents sont tous contactés par courriel (primaire et secondaire) et par téléphone (primaire).

Les parents absents de la maison doivent avoir prévu le lieu où leurs enfants devront se diriger advenant un retour prématuré de l'école pour raison de tempête. Un enfant bien informé n'aura pas tendance à paniquer.

Service de garde

Si votre enfant fréquente un de nos services de garde en milieu scolaire, veuillez vous conformer aux directives émises par le service de garde concerné.

Plan d'action d'urgence

Au début de chaque année scolaire, la direction de chaque établissement prévoit un plan d'action pour les cas où les élèves devraient demeurer à l'école.

Fermetures partielles

Étant donné l'étendue de notre territoire, les conditions climatiques peuvent varier considérablement d'une municipalité à l'autre; si la situation l'exige, seuls les établissements concernés pourraient devoir être fermés.

Merci de votre collaboration et bon hiver !